

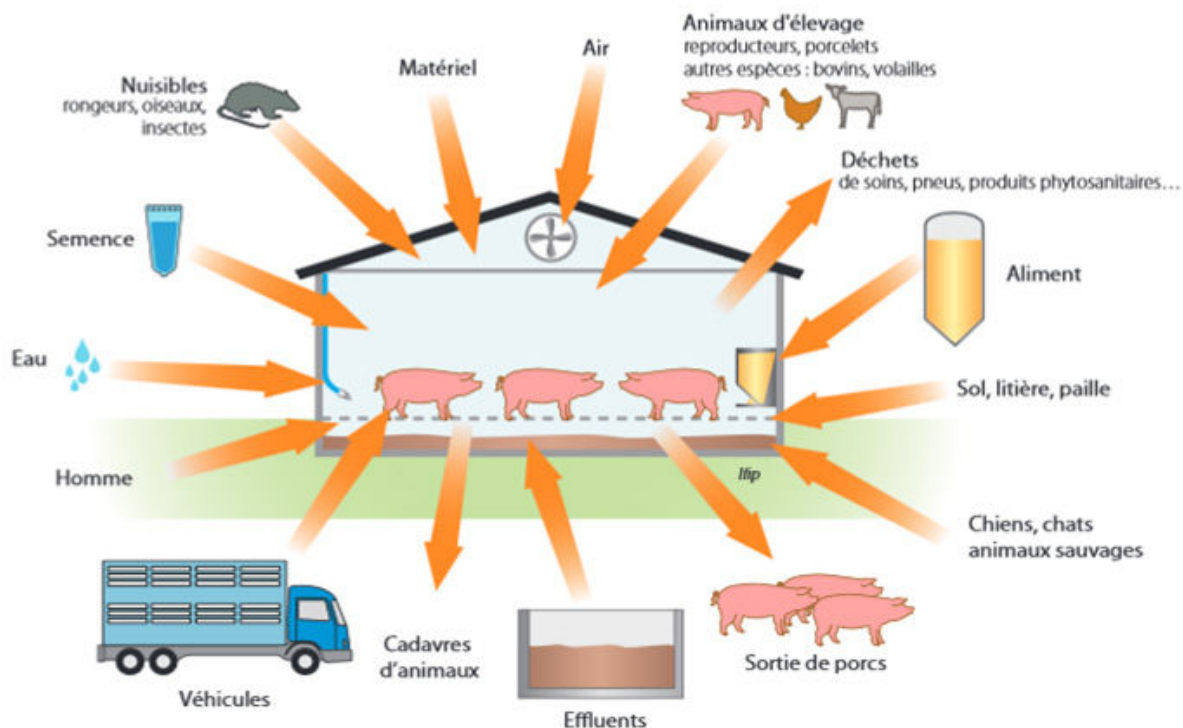


Ministère de l'Agriculture, de l'Eau des
Ressources Animales et Halieutiques



Direction Générale des Productions Animales - Burkina Faso

Sources, vecteurs et réservoirs principaux d'agents infectieux



BONNES PRATIQUES D'HYGIENE ET DE BIOSECURITE DANS LES ELEVAGES PORCINS

Avec l'appui du



CONTEXTE / JUSTIFICATION

Au Burkina Faso, les élevages de porcs sont caractérisés par une faible production liée au développement et à la propagation des pathologie animales (Peste porcine africaine, Rouget, Salmonellose, Tuberculose, Cysticercose, etc.). Cette situation s'explique par la faible application des mesures de biosécurité. La mise en œuvre des mesures de biosécurité dans les élevages de porcs est nécessaire pour garantir une bonne production porcine et une viande de qualité.

OBJECTIFS

L'objectif de cette fiche est d'informer et sensibiliser les éleveurs sur les pratiques d'hygiène et de biosécurité afin de réduire l'incidence des pathologies animales en production porcine.

PUBLIC CIBLE

Cette fiche s'adresse aux éleveurs de porcs, aux transformateurs, aux commerçants, aux agents de vulgarisation et d'appui conseil, aux étudiants, aux organisations professionnelles et aux ONG, etc.

EN QUOI CONSISTE LA PRATIQUE ?

La biosécurité désigne l'ensemble des mesures permettant d'empêcher l'introduction, la survie et la propagation des agents pathogènes dans un élevage. Elle repose sur trois principes fondamentaux : l'isolement, le contrôle des mouvements, le nettoyage et la désinfection.

ETAPES PRATIQUES / TECHNIQUES

1. Conception et implantation du bâtiment

Les mesures de biosécurité commencent dès la conception et la construction du bâtiment d'élevage. L'implantation doit permettre la mise en œuvre des mesures de biosécurité suivantes :

- construire un bâtiment bien orienté avec un sol bétonné (légère pente 1,5 à 2%) et des murs lisses pour faciliter le nettoyage et la désinfection ;
- clôturer l'ensemble de l'exploitation avec une porte d'accès, cela permet un contrôle de tous les flux (personnes, animaux, matériel, intrants, cadavres, etc.) ;
- respecter une distance entre les bâtiments à l'intérieur de la ferme (100 à 150m) permet de minimiser la propagation des micro-organismes ;
- prévoir des vestiaires à l'entrée ;
- respecter les densités en fonction des stades physiologiques ;
- veiller au bien être des porcs.

2. Contrôle des mouvements

- programmer les visites ;
- disposer de registres : entrées/sorties d'animaux, interventions vétérinaires, nettoyage, désinfection et de mortalité ;
- enregistrer les visiteurs et interdire l'accès sans autorisation ;
- interdire l'accès aux personnes ayant visité un autre élevage dans les 48-72 h ;
- dédier une zone spécifique pour les livraisons (hors zone d'élevage) ;
- s'approvisionner auprès d'éleveurs/fournisseurs suivis.

3. Hygiène du personnel et du matériel

- nettoyer et désinfecter régulièrement les outils (seaux, abreuvoirs, mangeoires, bassins, etc.) ;
- organiser le travail en commençant par les animaux sains et jeunes pour terminer par les adultes et/ou les malades ;
- laver les mains avant et après chaque manipulation des porcs ;
- nettoyer et désinfecter les roues des

véhicules et les bas de caisse avant d'entrer (rotoluve) ;

- utiliser des vêtements jetables pour les visiteurs ;
- nettoyer et désinfecter le matériel externe avant usage ;

4. Gestion de l'alimentation et de l'eau

- utiliser des aliments sains et bien conservés ;
- distribuer l'aliment et l'eau en commençant par les animaux sains et jeunes pour terminer par les adultes et/ou les malades ;
- protéger les aliments et les points d'eau contre la contamination par les rongeurs et les déjections animales ;
- stocker les aliments dans un local sec, propre et à l'abri des nuisibles.

5. Hygiène des locaux

- évacuer les déjections dans les fosses compostières (10 à 20 mètres des bâtiments d'élevage) ;
- lutter contre les parasites externes à l'aide de produits adaptés ;
- laver à haute pression et désinfecter après chaque bande ;
- respecter le vide sanitaire avant réintroduction d'animaux ;
- prévoir un lazaret pour l'isolement des malades ;
- affecter chaque matériel à un bâtiment spécifique.

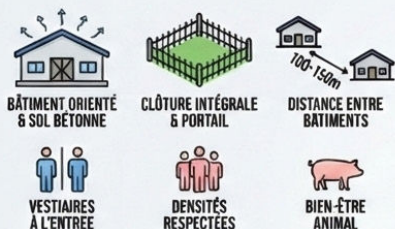
6. Suivi sanitaire et vaccination

- tenir un registre sanitaire pour chaque bande ;
- contacter rapidement le service vétérinaire en cas de maladie ;
- disposer d'un plan de vaccination et de déparasitage ;
- désinsectiser régulièrement les locaux ;
- respecter les mesures zoo-sanitaires en cas de suspicion de maladie contagieuse (PPA, PPC, fièvre aphteuse, rouget, gale,

- etc.) ;
- enterrer ou brûler les cadavres d'animaux pour éviter la contamination ;
- éliminer les points d'eau stagnantes ;
- conduire toutes les eaux sales dans les fosses à purins ;
- mettre en place des poubelles.

MESURES DE BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE PORCIN

1. CONCEPTION ET IMPLANTATION DU BÂTIMENT



2. CONTRÔLE DES MOUVEMENTS



3. HYGIÈNE DU PERSONNEL ET DU MATÉRIEL



4. GESTION DE L'ALIMENTATION ET DE L'EAU



5. HYGIÈNE DES LOCAUX



6. SUIVI SANITAIRE ET VACCINATION



EXIGENCES /ERREURS A EVITER

- ▶ respecter la législation en vigueur relative à la PPA, la tuberculose, la fièvre aphteuse dans les élevages de porcs ;
- ▶ former régulièrement les éleveurs et les porchers sur les bonnes pratiques d'hygiène et de biosécurité ;
- ▶ sensibiliser la communauté sur les risques de transmission des zoonoses (PPA, tuberculose, etc.) ;
- ▶ l'insuffisance d'infrastructures adéquates dans la plupart des élevages porcins pour l'application des mesures de biosécurité.

MESSAGES CLES

- ▶ Une application rigoureuse des mesures de biosécurité, c'est moins de perte, moins de traitements et plus de revenus pour les producteurs.
- ▶ La prévention coûte moins chère que le traitement.

REFERENCES/SOURCES

- Guide de bonnes pratiques d'hygiène en élevage de porcs - Version 3 (2023). FNP, La Coopération agricole, ANSP, Inaporc, IFIP-Institut du porc, 67 pages
- L'Oise Agricole, 2019. La biosécurité, premier échelon de la lutte contre les maladies. <https://www.oise-agricole.fr/actualites/la-biosecurite-premier-echelon-de-la-lutte-contre-les-maladies:SYBOGUMN.html>

